

LE TRUEL le **30/11/2021**.

Compte-rendu du conseil municipal qui s'est déroulé le **30/11/2021** à la salle des fêtes du Truel à 16h00.

Présents : Mmes Mrs ALIBERT Jean-Pierre, AURIOL Daniel, VAYSSETTES Joël, COUGOULE Gilles, CURNUT Marie, PAULHE Jérémy, MELANO Philippe, LOISEAU Patricia, GINESTE Christian, CAZOTTES Emmanuelle, PECHOABIERTO Pascal.

Absents : Aucun
A 16h00 ouverture de la séance.

Secrétaire de séance : Mr COUGOULE G.

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la réunion du 04 octobre 2021

Le conseil valide le compte rendu à l'unanimité.

Communauté de Communes : modification des attributions de compensation 2021

Mr Le Maire informe le conseil que les attributions de compensation 2021 ont été revalorisées et qu'il convient d'approuver ces nouveaux montants par une délibération.

11 bulletins. POUR 9 / CONTRE 2 / BLANC 0
Le conseil est pour à la majorité.

Subvention exceptionnelle du Budget Général au Budget Station-Service : Délibération – Décisions Modificatives

Mr Le Maire informe le conseil que pour mandater la dernière échéance de plein de carburant de la station, il faut abonder le Budget de la station-service par le versement d'une subvention exceptionnelle du Budget Général.
Pour cela il faut prendre une délibération modificative pour abonder de 40 000 euros

Votants 11 : bulletins POUR 11 / CONTRE 0 / BLANC 0
Le conseil est pour l'unanimité.

Rénovation énergétique de la piscine et de la salle des fêtes du TRUEL : choix d'un bureau d'étude

Mr COUGOULE explique au conseil qu'afin d'obtenir le maximum de subvention pour rénover l'espace Jean DELFAU, il faut faire une étude thermique du site complet.

Pour cela trois cabinets ont été consultés.
Deux ont répondu.

Le cabinet IB2M pour un devis de 2.400 euros TTC
« Energies conseil » pour un devis de 5.280 euros TTC

Votants 11 : bulletins POUR IB2M 11 / CONTRE 0 / BLANC 0
Le conseil est pour le choix du cabinet IB2M à l'unanimité.

Bien soumis à droit de préemption : Déclaration d'intention d'aliéner d'une maison d'habitation, grange et terrain attenant, situés à Costecalde, au prix de 90 000 euros

Mr Le Maire informe que la maison anciennement habitée par la famille GINESTE est à vendre pour 90 000 euros.
Mr le Maire propose de voter pour ou contre la préemption

Votants 11 : bulletins POUR 0 / CONTRE 11 / BLANC 0
Le conseil est CONTRE la préemption à l'unanimité.

Bien soumis à droit de préemption : Déclaration d'intention d'aliéner d'une maison d'habitation, situé au village du TRUEL, au prix de 57 000 euros

Mr Le Maire informe que la maison anciennement habitée par la famille SERIN est à vendre pour 57 000 euros.
Mr le Maire propose de voter pour ou contre la préemption

Votants 11 : bulletins POUR 0 / CONTRE 11 / BLANC 0
Le conseil est CONTRE la préemption à l'unanimité.

Bien soumis à droit de préemption : Déclaration de cession d'un fonds Artisanal situé à Costecalde, au prix de 22 000 euros

Mr Le Maire informe que c'est Mr SAYSSET Philippe de la société AF3M qui fait une modification de sa société pour un montant de 22 000 euros.
Mr le Maire propose de voter pour ou contre la préemption

Votants 11 : bulletins POUR 0 / CONTRE 11 / BLANC 0
Le conseil est CONTRE la préemption à l'unanimité.

Extension du périmètre soumis au droit de préemption par la Commune sur les fonds artisanaux, fonds de commerce et baux commerciaux

Mr Le Maire informe le conseil qu'il faut prendre une délibération pour que la Commune puisse préempter dans le futur sur les baux commerciaux.

Votants 11 : bulletins POUR 11 / CONTRE 0 / BLANC 0

Approbation de l'Adhésion de la Commune de Saint Izare (12) au Syndicat Mixte des Eaux Lévezou Ségala

Mr Le Maire informe que le conseil doit donner son avis sur l'adhésion de la commune de Saint Izare au syndicat des eaux du Ségala

Votants 11 : bulletins POUR 11 / CONTRE 0 / BLANC 0
Le conseil est POUR l'adhésion à l'unanimité.

AFM Téléthon : Prévision subvention 2022

Mr Le Maire rappelle les dons faits à ce jour à l'AFM téléthon.

La commune du TRUEL donnait 250 euros en 2021. Le CCAS de la commune donnait 250 euros.

Le conseil est POUR une subvention de 500 euros de la Commune à l'unanimité.

Questions Diverses :

Création maison de santé :

Mr le Maire lit au conseil le courrier d'une résidente de la commune qui propose de créer une maison de santé sur la commune avec divers corps médicaux, Kiné, Docteur, Infirmières...

Budget 2022 :

Afin de faciliter la gestion des budgets de la Commune il est proposé de réunir le budget de la MPA et le budget Général.

Ecole : Classe de neige :

Mr le Maire informe le conseil que les élèves du RPI vont partir en classe de neige cet hiver.

Engagement de Julie DUPONCHEL :

Mr AURIOL propose de reconduire les prestations de Mme DUPONCHEL pour 2022, elle faisait les visites avec animations du village du TRUEL.

Les sujets ayant tous été abordés la séance est levée à 17h00.



